



Quels sont les leviers pour renforcer la participation de la société civile organisée dans le Semestre européen ?

6 mars 2023 - de 14h30 à 16h

Réunion en ligne



Organisateurs de cette table ronde

- Le Conseil économique, social et environnemental français (CESE français)
- Le Comité économique et social européen (CESE)

Description

Cette table ronde est organisée dans le cadre de la consultation menée par le [Groupe sur le Semestre européen](#) (GSE) du CESE pour la préparation d'un avis d'initiative intitulé "Les recommandations du CESE pour une réforme vigoureuse du Semestre européen" ([ECO/600](#)). A travers cet avis, le GSE poursuit aujourd'hui le travail commencé en 2021 : consulter les conseils économiques et sociaux nationaux, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile des États membres de l'UE sur un sujet clé du Semestre européen. Ce dernier comprend la Facilité pour la reprise et la résilience, les rapports par pays, les programmes nationaux de réforme et les recommandations spécifiques par pays, le tout dans le cadre de la gouvernance économique européenne. L'objectif de cette consultation est de déterminer comment simplifier le Semestre européen afin que ce dernier soit davantage participatif, grâce à une plus grande appropriation au niveau national et une implication plus étroite de la société civile organisée. Cette consultation est menée par l'envoi d'un questionnaire et 7 visites de pays (organisées en coopération avec les Conseils économiques et sociaux nationaux, et aux parties prenantes concernées). L'adoption de cet avis est prévue pour avril 2023.

Cette table ronde abordera les points suivants :

- **Consultation des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans le cadre du Semestre européen**
- **Quels sont les piliers du Semestre européen à renforcer en priorité ?**

14:30 – 14:45 Discours d'ouverture

- Présentation de cet exercice de consultation par messieurs Bollon et Meynent, membres du Comité économique et social européen.

14:45 – 15:45 Débat

- **Consultation des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans le cadre du Semestre européen**
- **Quels sont les piliers du Semestre européen à renforcer en priorité ?**

15:45 – 16:00 Conclusion

Consultation du CESE par la Commission/le gouvernement français

- Nous avons une très bonne coopération avec la représentation en France de la Commission européenne. Nous sommes à l'initiative de cette coopération et des échanges et la REP/FR de la Commission est toujours disponible pour venir échanger avec nous dans le cadre du semestre européen (présentation des recommandations, du paquet d'automne, etc.).
- Nous apprécions que le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) se déplace et travaille avec nous sur des sujets clés du Semestre européen tel que le Programme national de réformes (PNR). Toutefois, après une telle consultation, nous n'avons pas de retour sur ce qui a été pris en compte ou non et pourquoi. Il y a, par exemple, des contacts ex ante lors de l'élaboration du PNR mais **il n'y a pas suffisamment d'échanges et de retour sur la manière dont ont été prises en compte les recommandations remontées.**
- Nous souhaiterions **être informés systématiquement par le gouvernement et la Commission des grandes échéances.** Actuellement, c'est toujours à nous de venir vers eux pour avoir les informations. Des échanges réguliers avec le gouvernement et la Commission sont une bonne méthode à pérenniser et approfondir. **Il faudrait un groupe travail en interne dédié au Semestre européen pour accroître cette coopération.**

Le calendrier

- Nous avons nous-mêmes des **calendriers contraints avec des échéances très courtes** et à cela s'ajoutent les échéances données par le gouvernement. Le calendrier de consultation du projet de PNR du gouvernement par le CESE français est en effet très serré et devait cette année s'étaler sur deux à trois semaines. Cela impacte négativement notre travail. Par exemple, lorsque nous sommes amenés à donner un avis sur des sujet transversaux, **afin que cette contribution soit la plus pertinente et intéressante possible, nous avons besoin faire un travail qui va au-delà de l'information globale.** Il nous faut mettre en perspective l'information par rapport aux travaux effectués dans les autres commissions (formations de travail) du CESE français. **Or plus les délais sont courts, plus le résultat sera simplement une juxtaposition des prises de position des différentes commissions du CESE français, sans que l'on ait eu le temps d'argumenter davantage et de bien mettre en perspective le sujet et d'enrichir notre avis.** Cela devient **davantage un processus mécanique pour dire que c'est fait, et le résultat n'est pas suffisamment complet et enrichi.**
- Cette année, après une « détente » du calendrier en 2022, , nous faisons face à une nouvelle péripétie dans le calendrier : une audition sur le contenu du PNR finalisé du secrétaire adjoint aux affaires européennes était prévue le 9 mars. Mais cela a été annulé puisque le plan n'a pas encore reçu la validation finale de la Première ministre. Dès lors nous allons échanger avec le SGAE le 15 mars pour ensuite rendre notre contribution fin mars. **Certes le Semestre européen propose un cycle défini, mais le calendrier déjà très serré est souvent victime d'aléas. Cette année nous aurons donc 15 jours de consultation.** Or les 9 formation de travail du CESE français sont sollicitées pour cet exercice. Le délai pour mener le consulter et fournir une contribution affinée est très difficile. Dès lors, nous comptons sur les échanges préalables à l'élaboration du PNR pour exercer une certaine influence. Nous devons donc anticiper et ce grâce un à **groupe de travail dédié au PNR au sein du CESE français** : chacune des commissions et délégations de travail a désigné un référent et les 9 référents se réunissent régulièrement dès le lancement du semestre européen. Toutefois, tant que nous n'avons la teneur précise des réponses du gouvernement et la manière dont nous pouvons aborder la question, cela est un fonctionnement réducteur : nous abordons la question uniquement sous l'angle du plan, c'est-à-dire de la thématique et un peu moins sur le fond. Cela enlève 15 à 20% de pertinence supplémentaire et de profondeur que nous aurions pu apporter dans notre réponse.

Plus nous pourrions aller dans le détail, plus notre réponse pourra être intéressante pour la Commission et le gouvernement.

- **30 jours est le grand minimum pour un délai de consultation raisonnable.**

Manière dont les autorités nationales consultent la société civile organisée sur les principaux documents du Semestre européen (examen annuel de la croissance durable, programmes nationaux de réforme et programmes de stabilité ou de convergence, recommandations pour la zone euro, rapports par pays, projets de recommandations spécifiques par pays, etc.)

- Nous avons des échanges avec les représentants du gouvernement français et de la Commission sur les recommandations spécifiques par pays et sur le rapport pays. Toutefois, **le CESE français n'est pas associé par le gouvernement d'une manière à fournir des propositions sur le contenu de ces documents.** Nous sommes **uniquement consultés sur les parties III. Défis IV. ODD V Fonds structurels du projet de PNR du gouvernement**, pour laquelle nous adressons au gouvernement une contribution. Ensuite, depuis peu, le secrétaire général aux affaires européennes vient en plénière du CESE français pour y apporter une réponse orale (uniquement). **Il faudrait cependant augmenter le degré de 'redevabilité' ('accountability') du gouvernement envers la société civile organisée après la consultation.**

Harmoniser la consultation de la société civile organisée à travers un acte législatif européen

- La manière dont les représentants de la société civile organisée dans l'UE sont consultés diffèrent grandement d'un pays à l'autre et nous aurions besoin d'un **acte juridique européen pour stabiliser tout cela et permettre une uniformité dans la consultation, et ce tout en respectant les traditions nationales.** Cela devrait suivre l'idée que **dans tous les Etats membres, la société civile organisée bénéficie d'un même degré d'implication et de consultation.** Cela devrait permettre de s'assurer d'une association réelle de la société civile organisée. **C'est un pilier du Semestre européen à renforcer.**
- **Le partage des bonnes pratiques est une étape mais ce n'est pas suffisant.** Si cette liste de bonnes pratiques n'est pas traduite en un acte législatif européen (par exemple une directive), lequel imposerait la mise en œuvre de ces bonnes pratiques, un degré minimum exigé de consultation ne sera pas garanti dans tous les Etats membres. **Il faut impérativement un cadre commun.**
- Cette idée va, dans le cas du CESE français, de pair avec la constitution d'un groupe permanent de référents qui puissent travailler ensemble et de manière approfondie sur les questions liées au Semestre européen.

Accroître le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux

- Il est également **crucial de garantir et d'accroître le rôle central du Parlement européen dans la définition des priorités et de leur évaluation** au sein du Semestre européen. C'est aussi nécessaire d'associer davantage les parlements nationaux tout au long de ce cycle.

Communication et transparence

- En outre, un frein pour la transparence et aussi la compréhension des citoyens du Semestre européen est le manque d'accès à des documents provenant des institutions européennes systématiquement traduits.

Une prise de position de la société civile organisée sur les recommandations spécifiques par pays

- En interne nous avons déjà échangé sur la **possibilité de pouvoir être consultés au préalable sur les recommandations spécifiques de la Commission pour la France** (en dehors de la consultation du CESE français sur le projet de plan national de réformes). Cela se traduirait par la possibilité d'émettre un avis sur les recommandations émises à l'été. **Cela permettrait le travail de fond et de coordination sur la position du CESE français sur des sujets pour lesquels le consensus est difficilement atteint (réforme des pensions, etc.)**. Le bureau du CESE français doit encore se positionner quant à cette possibilité. Si tel était le cas, **cela supposerait des moyens supplémentaires et un temps suffisant**. De plus, cela changerait notre mode de travail et **structurerait par avance l'ensemble des travaux du CESE français pour pouvoir répondre de façon argumentée et validée, faisant l'objet d'un consensus général** au sein du conseil. Cela permettrait par exemple de rédiger un avis robuste par recommandation (lequel pourrait être découpés en sous-thèmes) et ce dans un laps de temps plus étendu.

Remarques de la Commission

- Un changement dans le calendrier du Semestre européen concerne le diagnostic fait dans le rapport pays : **à présent que nous publions le rapport pays en même temps que les recommandations spécifiques par pays ; dès lors il n'y a plus cette possibilité pour les parties prenantes de se prononcer sur le diagnostic de la Commission**.
- Dans le déroulé des consultations des parties prenantes menée dans le cadre du Semestre, nous avions en France un format des missions du Semestre européen, qui avaient lieu à l'automne en général. Dans ce cadre, nous rencontrons le gouvernement et les parties prenantes. A cause de la mise en œuvre de la RRF, la mission d'automne a été centrée pour la France sur la deuxième demande de paiement. Les échanges avec le gouvernement et les parties prenantes (consultées séparément) sur les autres réformes ont été décalés et ont eu lieu il y a 2-3 semaines. Au cours de cette phase qui aide la CE à construire le rapport pays, et en parallèle de cette consultation séparée des différentes parties prenantes, si le CESE français l'estime utile nous pourrions vous consulter également.
- Les responsables du Semestre européen en France sont disponibles pour vous entendre et rendre compte de ce que la Commission fait et des avis qu'elle recueille. Nous sommes aussi disponibles pour faire intervenir des représentants plus haut placés de la Commission.
- **Réponse du CESE français** : Effectivement il serait utile que nous rencontrions la CE au cours de cette phase. Nous avons un exercice obligatoire "le rapport sur l'état annuel de la France" adopté à l'automne 2023, dans lequel nous examinons des données qui peuvent permettre de faire connaître notre point de vue. Nous identifions par exemple des signaux faibles. Cela peut être utile pour votre rapport pays. **Nous pensons que discuter avec la Commission en amont du paquet d'automne donc bien en amont du projet de programme national de réforme du gouvernement est très intéressant, et ce, afin de pouvoir directement partager notre point de vue sur le document de la CE.**

Liste des participants

Pour le Comité économique, social et environnemental français :

- Mme Catalina PAJARES Y SANCHEZ (membre)
- Mme Patricia BLANCARD (membre)
- M. Olivier MUGNIER (membre)

- M. Jean-Marc BOIVIN (membre)
- M. Pierre MARIE-JOSEPH (membre)
- M. Florent-Serge STORA (directeur des relations européennes et internationales)
- M. Emmanuel VIAUD (administrateur adjoint)
- M. Guénaël VARRON (administrateur adjoint)
- Mme Marion THOMAS (administrateur adjoint)

Pour le Comité économique et social européen :

- M. Pierre BOLLON (membre)
- M. Denis MEYNENT (membre)
- Mme Colombe GREGOIRE (secrétariat)

Pour la Commission européenne :

- Mme Isabelle MAQUET (responsable du Semestre européen pour la France)